



Les îles du Ponant

*Procès-verbal
Du Conseil
d'Administration
Ile de Houat
Le 21 septembre 2023
10h30*

*Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix*

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, à dix heures trente, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni au foyer de l'île de Houat, sur convocation en date du 07/09/2023.

Etaient présents :

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Olivier CARRE
BATZ, Eric GRALL
OUessant, Denis PALLUEL
SEIN, Didier FOUQUET
SAUZON, Ronan JUHEL
BANGOR, Annaïck HUCHET, Présidente CCBI
LOCMARIA, Dominique ROUSSELOT
HOUAT, Philippe LE FUR
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU
ÎLE-AUX-MOINES, Philippe LE BERIGOT
ARZ, Jean LOISEAU
AIX, Patrick DENAUD

. Mmes/MM. les représentants de :

LE PALAIS, Catherine BARBOTIN
GROIX, Gilles LE MENAC'H

. Mme la représentante du Conseil Départemental de Vendée, Mme Carole CHARUAU

. M. le représentant du Conseil Départemental du Morbihan, M. Gérard PIERRE

. M. le représentant du Conseil Départemental du Finistère, M. Gilles MOUNIER

. M. le représentant du Conseil Départemental de Vendée, M. Bruno NOURY

. M. Michel CHARUAU président de l'Office de tourisme de L'île d'Yeu

. M. Erwan TONNERRE, président de SAFIP

➤ **Ont donné pouvoir :**

. M. le maire de Molène, Didier DELHALLE

. M. le maire de Palais, Thibault GROlLEMUND

. M. le maire de Groix, Dominique YVON

➤ **Sont également présents :**

. Denis BREDIN, Charlotte COURANT, Marie MALLEt, Lucille COURTAIS, AIP.

➤ **Sont excusés :**

M. G. PAGNY, Conseiller départemental des Côtes d'Armor

Vérification du quorum

Le CA est composé de 27 membres (18 Maires ou leurs représentants, 6 Conseillers départementaux représentants les Présidents des départements de la Manche, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan de la Vendée, de la Charente Maritime 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).

Le CA se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, soit 13 membres.

Sont présents ou représentés ce jour 21 membres.

M. Philippe LE BERIGOT préside la séance en qualité de Président de l'Association.

Après un mot d'accueil, le Président, Philippe LE BERIGOT propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 03/03/2023

Décision du CA N° 1/16 : Le PV du CA du 03/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Etat d'avancement du programme 2023

2.1 Accompagnement des demandes économiques

- **Fonds tourisme durable** : Soutien aux entreprises touristiques,

Un dossier finalisé : VVF île de Groix non financé en 2023 (engagement tardif pour dispositif CRT – ADEME)

- **Participation SAFIP** : dernier CA 13 septembre 2023

Proposition de présentation des orientations SAFIP
Intervention d'Erwan Tonnerre

SAFIP a été créée il y a quatre ans, grâce à l'AIP. SAFIP a 2 salariées : Laurine CAMBOLY et Charlotte COURANT, Le CA se compose de 17 personnes, dont 2 co-présidents, Marianne GUYADER et moi-même.

L'objet de SAFIP est de contribuer au développement des structures économiques créant de l'emploi durable sur les îles pour maintenir les populations à l'année, dans le respect de l'environnement. Le processus pour adhérer : Les entrepreneurs des îles candidatent selon des critères, un entrepreneur d'une autre île vient auditer le candidat qui s'il remplit les conditions deviendra adhérent. A ce jour : 118 candidatures, 10 en attente, 4 refusées, 24 qui ont renouvelé leur cotisation. Les candidatures s'accroissent, les audits prennent du temps, puisqu'il faut se déplacer d'une île à l'autre.

A HUCHET : personne n'a quitté la structure ?

E TONNERRE : certains ne renouvellent pas car ils n'y trouvent pas leur intérêt financier ou autre.

C COURANT : Il y a des entreprises qui déménagement leur site sur le continent et ne sont donc plus dans les critères.

A HUCHET : Il faut être vigilant, ça peut être un tremplin pour les entreprises d'adhérer à la SAFIP. N'y a-t-il pas quelque chose à revoir à l'adhésion pour l'engagement ? (Que ce ne soit pas seulement quand on se lance)

E TONNERRE : c'est un engagement moral.

E TONNERRE : On ne reprend pas non plus ceux qui ne répondent pas à nos valeurs. La plupart du temps, le problème est d'ordre financier, c'est pour cela que nous avons un peu modifié les règles l'an dernier : l'adhésion est gratuite pour la 1^{ère} année ou un auto-entrepreneur,

ensuite il y a une 1^{ère} tranche à 40 €, la plupart sont à 70 € (2-3 salariés), il y a ensuite 120 € / 200 € / 400 € pour les plus grosses entreprises.

Il y a pas mal de partenariat, de contacts, un bon réseau a été bâti en 4 ans, nous sommes là pour vous transmettre des informations, faire remonter des problématiques.

Il y a le projet de Verre naturel dont le trophée est un aboutissement, nous menons des études de faisabilité logistique, de l'accompagnement sur les conditions énergétiques et écologiques. Il y a 4 grandes phases : expérimenter (nous sommes là pour tester) ; fédérer (mettre les entrepreneurs insulaires autour d'une table) : on a fait une première convention ici à Houat sur le logement (des entreprises, des saisonniers qui est une vraie problématique pour les entreprises) ; l'information et l'animation et il y a le plaidoyer sur nos îles, mettre en avant le fait que sur les îles on est capable d'entreprendre peut-être même plus qu'ailleurs, que nous avons de vrais professionnels. Et il y a des actions de communications, les trophées insulaires, le panier insulaire qui a bien fonctionné à Ouessant. Expérimenter représente 62 % de notre budget, Fédérer 3%, informer 26%, et plaidoyer 9%, nos cibles sont les entreprises adhérentes, et on essaye d'avoir le plus d'entreprise pour arriver à l'équilibre.

Nous avons 80 adhérents actuellement, nous sommes dans l'objectif, nous allons atteindre les 100. (L'objectif était de 100)

Notre Budget est de 123 000 €, comprenant les cotisations, le privé représente 26 %, une partie des aides publique pour 17 %, 26 % de subventions publiques (dont le CPER), et 15 % de partenariat et mécénat. Au vu du travail fourni tant bénévolement par les membres du conseil et du bureau que par les collaborateurs, ce n'est pas un budget énorme, nous sommes là pour défendre les entreprises.

Les objectifs de SAFIP demain : garantir l'emploi sur les îles à l'année, préserver l'environnement, ce sont les enjeux de demain : produire sans abîmer, développer un tourisme raisonné : orienter le tourisme, fédérer l'écosystème insulaire pour mutualiser les échanges et partager les expériences, ce qui marche sur une île pour fonctionner sur une autre.

Notre mission est de soutenir collectivement l'entrepreneuriat insulaires avec les collectivités, expérimenter des solutions vertueuses, faire des tests, faire partie des débats sur les enjeux entrepreneuriaux de demain, nous voulons être associés dans les réunions, les conseils municipaux, dans les mairies, pour vous aider au mieux.

Nous voulons devenir pleinement l'association des entrepreneurs insulaires.

Nos valeurs sont : la transmission des savoirs faire, la solidarité, le respect des territoires pour un ancrage territorial, une ouverture sur le monde pour expérimenter, observation et ouverture d'esprit.

P. LE BERIGOT : nous sommes nombreux à avoir été présents lors du baptême de l'association à Batz en 2019, nous nous félicitons de ce que vous avez réalisé jusqu'à aujourd'hui et d'avoir développé cette politique car comme tu l'as dit, notre objectif commun est bien la vie à l'année sur les îles et non deux mois l'été, c'est une identité de vue qui a été accompagnée par un soutien matériel financier de l'AIP que nous avons négocié dès le départ sur le principe que l'association volerait à terme de ses propres ailes.

2.2 Recherche - développement l'innovation sur les îles, mécanismes spécifiques et rôle des entreprises

- Programme Interreg Mer du Nord (participant au projet FREIIA)
 - Premier séminaire FREIIA Koster : archipel suédois : mise en place du programme
 - Recrutement chargé de mission Maxime Turck (post doc en géographie) prise de fonction 1^{er} sept 2023.
 - Second séminaire : l'innovation dans les îles : île de Groix 18 – 19 septembre 2023.

Partenariat conclu avec UBO et UBS encadrement méthodes de recherche appliquée et stages en partenariat avec universités partenaires du programme FREIIA

Etat d'avancement : premier rapport d'activité et rapport financier période 1^{er} oct -2022-30 juin 2023.

- Complément du programme innovation dans les îles avec financement Ingénierie prospective Contrat des îles
Convention financière avec la Région signée en août 2023, démarrage première partie diagnostic de l'innovation dans les îles sept 2023.

Ce programme se poursuivra jusque fin 2025.

P LE BERIGOT : cela illustre notre volonté de nous ouvrir à l'international, ce type de projet n'est possible que lorsque nous avons les financements en face ce qui est ici le cas, le poste de Maxime Turck est financé au titre de ce programme et de l'ingénierie prospective.

2.3 Tourisme

Univers transversaux Région Bretagne

- Actions 2023 conduites dans le cadre de la « feuille de route îles » de la Région Bretagne.
 - Une réflexion nouvelle sur l'état du tourisme durable dans les îles devant proposer de axes d'actions opérationnelles
 - La suite de l'étude « hyperfréquentation » et seuils d'acceptabilité
 - La parution 2023 du journal des îles du Ponant
 - Diffusion promotion du passeport des îles
 - Le soutien aux sites d'exception. Avec le plan d'action pour le site Houat – Hoëdic, la fin de l'accompagnement des plans d'actions pour Ouessant et Bréhat.
 - Mise en place d'une veille permanente sur le développement du tourisme durable sur les îles
 - La réunion annuelle des OT date proposée
- Préparation nouvelle convention d'objectif

Prise de parole de Charlotte COURANT

La feuille de route « Univers touristique des îles » est en cours d'actualisation. La précédente s'étalait de 2020 à 2022. Pour 2023, la région Bretagne a souhaité revoir l'attribution de ses enveloppes financières et mieux définir les 10 destinations qui composent la région Bretagne. Ces « Destinations » sont des territoires de projets et non des territoires de communication.

5 Destinations ont des îles sur leur territoire :

- Bretagne Sud Golfe du Morbihan (Groix, Belle-île, Houat, Hoëdic, île-aux-Moines, île d'Arz)
- Quimper Cornouaille (île de Sein, Les Glénan)
- Brest Terres Océanes (Ouessant, Molène)
- Côte de granit rose – baie de Morlaix (île de Batz)
- Baie de St Brieux – Paimpol – Les Caps (île de Bréhat)

Avec l'appui du Ti Hub, la « cellule d'innovation touristique de la région Bretagne », et de designers, le service Tourisme de la région Bretagne a demandé aux 10 destinations de réécrire leurs plans d'actions 2023-2025 suivant une méthodologie créative. Des ateliers, auxquels l'AIP

a participé, se sont déroulés en juillet 2022 (1 jour) puis en décembre 2022 (2 jours). L'objectif de ces ateliers était d'aider les destinations à rédiger leurs plans d'action et les contrats qui en découlent, pour être signés avant la fin 2023.

Ainsi, à partir de 2023, chaque destination se voit attribuer une enveloppe majorée et péréquée en fonction de plusieurs critères. Ces sont les destinations qui gèrent leurs enveloppes. Aussi, les dispositifs « Sites d'Exception », et « Tourisme Solidaire » disparaissent et sont intégrés dans les plans d'action des Destinations qui le souhaitent. Aucune des destinations n'a repris ces dispositifs.

Notre feuille de route « Univers touristique des îles » doit être rédigée en cohérence avec les plans d'actions des 5 destinations concernées, qui sont, à juillet 2023, en cours de finalisation. La région Bretagne finance l'AIP à hauteur de 49 800 €/an (80% de financement) pour les îles bretonnes, mais l'ensemble des îles sont intégrées (financement sur les fonds propres de l'AIP).

Propositions pour la feuille de route 2023-2026 :

Ambition : faire des îles une Destination exemplaire d'un **tourisme durable** en harmonie avec le territoire, ses ressources et ses habitants.

Axes de travail :

- **Poursuivre l'animation** : rôle de coordination des acteurs des îles, et développement des partenariats internationaux avec partage d'expériences
- **Renforcer l'observation** à l'échelle des îles
 - **Observatoire sur la fréquentation** des îles en lien avec une gestion environnementale et sociale durable. Proposition de candidature collective à l'AMI (fin 2023) pour la mise en place d'outils de stratégie et de gestion des flux touristiques – 30 territoires pilotes. Voir p24 du dossier de presse « [Gestion des flux touristiques](#) » du Ministère de l'économie et des finances (juin 2023).
 - **Observatoire de l'évolution des meublés de tourisme** sur les îles (compilation des données des OT/EPCI)
 - **Observatoire sur les mesures réglementaires prises sur les îles** (numéro d'enregistrement...)
- **Participer à l'amélioration de l'accueil touristique** :
 - **Mobilités** :
 - Sur l'accès aux îles, inciter à l'amélioration de la « chaîne de mobilité », en lien avec les EPCI et communes de départ et en fonction des volontés de chacun des territoires concernés
 - Sur les îles : participer au développement des mobilités douces
 - **Inciter à un accueil touristique à l'année sur les îles**
- **Sensibiliser au tourisme durable et à la préservation des ressources** : professionnels, visiteurs, plaisanciers, accessibilité, saisonniers
- **Poursuivre la mise en réseau des îles** : à travers des outils de communication communs

Proposition de positionnement :

Le tourisme durable un enjeu majeur pour les îles du Ponant : garder des actions opérationnelles porteuses d'actions visibles sur les îles et ne pas s'engager en chef de file sur des actions hors de ses champs de compétence et de responsabilité.

D PALLUEL : adhérer à Brest Terre Océane nous coûte plus cher que d'adhérer au parc d'Armorique.

C COURANT : et Brest Terre Océane est la seule destination à avoir une gouvernance.

D BREDIN : la stratégie proposée est de dire que nous sommes sur un aspect opérationnel, avec des outils communs (journal passeport) qui leurs plaisent beaucoup, mais ce n'est pas toujours facile de faire entendre ce message d'opérationnalité à nos techniciens régionaux. Ça a été compliqué à Bréhat, ça s'améliore, ça a été pareil sur Houat et Hoedic.

O CARRE : le bilan final pour Site d'exception à Bréhat est très bon, on a eu des difficultés et là nous sommes sur la dernière année, et en voyant ce que ça nous a apporté notamment sur la régulation, Site d'exception nous a permis le financement du poste d'une chargée de mission à plein temps. Quand on fera le bilan début 2024, je sais qu'il sera très bon même s'il y a eu des passages difficiles.

D BREDIN : Pour nous, le coup d'essai a été Belle-île, ça a très bien fonctionné, sur Ouessant, ça se finalise sur la signalétique.

D PALLUEL : ça n'a pas encore vraiment démarré pour la 2eme phase, il faudra donc passer par Brest Terre Océane ?

D BREDIN : il faudra poser la question à la VP en charge du Tourisme, Anne Gallo.

C COURANT : Elle sera à Houat samedi.

Date réunion des OT : 7 ou 8 décembre, le lieu reste à définir.

Décision du CA N°2/16 : maintenir un niveau d'opérationnalité important et n'intervenir que sur ce qui est directement en lien avec le tourisme durable sur les îles. Parmi les nombreuses propositions de la Région, de nombreuses interventions sont hors des îles. Pour le moment nous n'avons pas retenu ces axes de travail en nous recentrant sur les actions insulaires.

2.4 Actions énergie-déchets ressources : accompagner les îles dans les transitions

2.4.1 Sensibilisation des usagers et Soutien aux initiatives de transition énergétique sur les îles :

Proposition d'achat groupé de kit solaire test sur les îles d'Iroise.

2.4.2 Programme accompagner les bretonnes et bretons dans les transitions :

Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant.

Le programme s'est terminé en mars 2023.

2.4.3 Volet énergie du CRTE des îles finistériennes :

Tenue d'un comité de pilotage énergie le 20 mars 2023 et d'une réunion impluvium de Molène en sous-Préfecture de Brest.

En 2023, l'action qui reste pilotée par l'AIP : est principalement le programme Rénov'îles, particularité des ZNI avec des financements mobilisables spécifiquement.

Accord de principe d'EDF pour renouvellement de la convention AIP – EDF SEI permettant le financement de ce programme. La revalorisation du financement forfaitaire attribué à l'AIP pour chaque dossier a fait l'objet d'échanges et serait accordé.

2.4.4 Convention de partenariat avec Morbihan Energies

Suite à CA du 3 mars 2023, la convention peut être renouvelée suivant les mêmes modalités. Date de signature à prévoir.

Flexmobile réorientation vers une campagne d'enquête préalable au développement de la production photovoltaïque à l'étude. Modalités non encore finalisées.

2.4.5 Projet Inter îles soutien à la biodiversité : réduction de l'impact des invasives Sur les îles d'Iroise

Ce projet est terminé, les demandes de solde de financement sont en cours en septembre 2023. Les principaux résultats sont :

- Une réduction des populations de lapins sur l'île de Sein
- La dératisation de l'îlot de Keller
- Une bio-sécurisation anti-ré infestation des rats des zones portuaires (Molène Ouessant)
- Des opérations de stérilisation, d'identification de Chats à Ouessant et Molène,
- Des opérations de capture de chats à Molène.

2.4.6 Programme invasives FEDER

Ce projet est entré en phase opérationnelle grâce aux financements obtenus : fonds FEDER contrat nature de la Région Bretagne, Municipalités bénéficiaires et Conservatoire du littoral.

Réalisés à ce jour :

Bréhat	Identification stérilisation et capture Chats errants (février mars)
Ile d'Arz	Rats – ragondins sur Ilur Godec illuric (février-mars)
Île aux Moines	Rats sur îlot de Creizic (février-mars)

La dératisation de l'île de Houat était programmée en octobre 2023. Deux réunions préparatoires ont eu lieu en mars et juin 2023. Le prestataire retenu a rompu son contrat en juin. Face à cette attitude, une mise en demeure a été faite. Elle s'est traduite par la confirmation de la défaillance du prestataire, celui-ci, ayant accepté, avant action judiciaire, de prendre en charge le coût d'une nouvelle publication d'appel d'offre et une dératisation à portée sanitaire sur les zones les plus infestées de Houat réalisée en juillet 2023.

La relance d'un appel d'offre est en cours, la Sem Breizh a été sollicitée pour assurer l'assistance à publication des marchés.

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission est en cours, Il est programmé dans les financements obtenus. Il permettra la fin des actions de terrain du programme d'actions et la mise en place des actions de sensibilisation prévention sur l'ensemble des îles bretonnes.

2.4.7 Extension du programme invasives à l'île d'Aix

La veille sur les appels à projet (voir ci-après) a permis d'identifier une possibilité de financement. Il s'agit de la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** et de son appel à projet biodiversité.

En concertation avec la mairie, un dossier a été déposé et sur les 140 reçus, on est dans les 50 retenus. La réponse finale est attendue pour octobre 2023 ce qui permettrait si nous sommes reçus de financer totalement la dératisation de l'île d'Aix. Comme pour les autres programmes, nous demandons une participation de 10% à la commune.

P DENAUD : mon adjoint a rendez-vous prochainement avec directeur du Crédit mutuel Charente Maritime qui soutient notre candidature.

C CHARUAU : Cela pourrait se faire à Yeu ?

D BREDIN : Les technologies employées sont compliquées au-delà de 300 ha, il faut mettre un piège tous les 30 mètres. Mais on pourrait envisager de donner un coup de main sur cette problématique.

M CHARUAU : On a le problème des rats et des chats errants.

C CHARUAU : On a des prestataires et des programmes mais ce n'est pas éradiqué.

D BREDIN : On a le problème des associations qui disent qu'il faut en faire des Chats libres et les laisser sur place, c'est le pire à faire pour la biodiversité et pour les chats aussi. Il est même proposé aux mairies d'enregistrer les chats au nom de la mairie, en cas de problème, les assurances peuvent de retourner contre la mairie.

M CHARUAU : Comment rentrer dans ce programme ?

D BREDIN : il y a d'autres techniques : l'identification, la stérilisation, captures comment s'intégrer à ce programme ? là c'est le programme FEDER Bretagne. On peut regarder pour d'autres sources de financement. On fait de la veille, ex : Agence de l'eau qui accepte de faire de la dératisation pour la protection des oiseaux. J'ai par exemple aidé les Glénan dans ce sens.

2.4.8 Veille sur appels à projets énergie biodiversité eau déchets autres ressources

Cette activité de veille fait partie intégrante des missions de l'équipe En 2023 elle a identifié plusieurs appels à projet pouvant intéresser les îles ex :

- Agence de l'eau, économie de la ressource (projet bacs récupération d'eau de pluie en cours)
- Appel à projet mobilité vertueuse, le sujet aurait pu faire l'objet d'un dossier de demande de financement, l'équipe n'a pas été en capacité de finaliser un projet.
- Appel à projet biodiversité fondation crédit mutuel (voir ci-dessus).
- Appel à manifestation d'intérêt biodiversité marine Agence de l'eau :

La commune de Fouesnant a déposé un programme de lutte contre les invasives, La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté de commune du Pays Fouesnantais. L'AIP est intervenue sous forme, d'assistance au porteur de projet. L'intercommunalité du Pays Fouesnantais vient d'être Lauréate.

2.5 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements du Finistère, des côtes d'Armor - îles du Ponant

La signature du CPER s'est tenue à Batz le 10/02/2023.

2 CUP :

- Saint Renan le 3 février 2023
- Lorient le 16 juin 2023.

Une part importante de l'activité de l'équipe a été dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets pour :

- La finalisation des fiches projets
- Le lien avec les financeurs pour les dossiers de subventions.

Le prochain CUP programmé le 17 novembre à Brest est en cours de préparation avec des dossiers à remettre aux financeurs pour tout début octobre.

2.6 Activités Santé sur les îles

• 2.6.1 Contrat local de Santé des île bretonnes

L'AIP est engagé dans le renouvellement du CLS. Lucille COURTAIS, chargée de mission a pu finaliser le bilan du précédent contrat, il a été présenté en comité de pilotage le 7 juin.

Les prochains groupes de travail sont finalisés et se réuniront cet automne.

Prise de Parole Lucille COURTAIS

Vous recevrez prochainement une invitation pour participer à ces groupes de travail qui se tiendront en visio conférence pour des raisons pratiques.

A venir :

- **Un webinaire santé environnement**
- **Un groupe de travail prévention**
- **Un groupe de travail Santé environnement**
- **Un groupe de travail Offre de soins**
- **Un groupe de travail Vieillesse de la population.**

P LE BERIGOT : l'élément principal est l'aide de l'ARS qui nous a permis d'embaucher Lucille (poste financé à 80%) ce qui nous permettra d'avoir un CLS vraiment dédié aux îles. A HUCHET : sur déclinaison sur les îles ? concrètement, on le fait en lien ?

D BREDIN : Oui, il y a un contrat socle et une déclinaison par île. L'objectif est la signature du contrat début d'année 2024 (pour la prochaine AG).

A HUCHET : le travail sur les thématiques et les sujets devra se faire en lien avec les communes.

D BREDIN : c'est pour cela que vous êtes invités à chaque comité de pilotage et groupe de travail.

P LE BERIGOT : chacun peut se rappeler que les échanges avec l'ARS étaient « raides » ; globalement, nous avons avancé, des solutions ont été trouvées, des innovations mises en place, on ne peut qu'imaginer que ça va se poursuivre. C'est pour cela que n'avons eu aucune difficulté à obtenir le renouvellement du contrat.

D PALLUEL : Est-ce qu'il y a eu un effort de l'APSIB pour se rapprocher du Finistère ? Il y a eu des négociations sur les tarifs pour les transports et personne ne connaissait l'APSIB, ce qui pose problème.

L COURTAIS : C'est en cours.

D BREDIN : Cela va être un axe du contrat : l'APSIB a commencé par le Morbihan, c'est l'occasion de rappeler que c'est sur les îles bretonnes et non morbihannaises seulement.

- **2.6.2 Convention de partenariat Mutuelle MUTAMI (anciennement SOLIMUT)**

En 2023, la convention de partenariat avec MUTAMI est renouvelée avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires.

- **2.6.3 APSIB : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes**

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

2.7 Autres partenariats/actions

- **2.7.1 Conservatoire du Littoral**

Deux réunions d'échange se sont tenues, le financement sera mobilisé sur la base du rapport qui sera remis en octobre 2023.

- **2.7.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Un suivi de l'accord en 2023 est engagé, le travail a été en partie mené par Olivier Brunner entre le 15 juin et le 17 septembre.

- **2.7.3 Festival des insulaires**

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques qui cette année tournera autour de la fréquentation touristique et du tourisme durable.

La commune de Houat a invité une délégation Corse. Des échanges sont possibles à l'invitation de la mairie de Houat pour les maires et représentants des îles du Ponant qui le souhaitent.

- **2.7.4 Micro-folies**

Le programme micro-folie s'est terminé en juin 2023, le rapport d'activité est adressé à chaque municipalité des îles l'ayant accueilli.

Chiffres clés des escales 2022

500 visiteurs en tout publics du dispositif. il faut ajouter plus de 200 scolaires et collégiens.

Chiffres clés Médiathèque Le Palais et manifestations connexes

Cet hiver, la présence de la Micro-Folie au sein de la médiathèque de Le Palais a permis d'accueillir près de :

370 personnes pendant les heures de visites Ainsi que des animations pour 250 enfants. En parallèle de l'accueil et de la médiation du musée numérique de la Micro-Folie des Îles du Ponant, ont été réalisées de multiples actions culturelles attirant plus de 210 participants dans le cadre de :

- 21 ateliers en milieu scolaire
- 6 ateliers en médiathèque
- 1 atelier avec le Pôle Jeunesse de la commune de Le Palais

- Participation au Printemps des Arts et au Printemps des poètes

Chiffres clés des escales 2023

Durant la saison d'escales 2023, la Micro-Folie Les Îles du Ponant a accueilli, à bord du Notre-Dame-de Rumengol, ou sur ses lieux d'exposition des îles, plus de :

780 visiteurs en tout public du dispositif, musée numérique et espace de réalité virtuelle compris, à ces chiffres il faut rajouter plus de 185 scolaires et collégiens répartis sur 4 Écoles, 3 Collèges, 1 École de voile.

D BREDIN : cela nous a pris beaucoup de temps pour caler les escales, les décaler en fonction de la météo mais on y est arrivé. Aussi bien les DRAC que les gens sur le terrain ont apprécié cette opération.

P LE BERIGOT : C'était la première fois que nous avons un évènement de cette envergure et c'est très original, il faut que l'on soit tous ouverts à des possibilités de ce type, l'écho dans la population et le principe même ; cela peut servir d'exemple.

D BREDIN : la cible était la population des îles et non les touristes. A Palais, cela a fonctionné au-delà de nos espérances même si nous souhaitions installer la Microfolie dans la nouvelle médiathèque dont le chantier a pris du retard. Palais avait commencé à négocier pour avoir une Microfolie, je ne sais pas si une convention a été conclue.

P LE BERIGOT : lors de l'inauguration à l'île-aux-Moines, la présidente de la Villette nous avait dit son intérêt pour une collaboration avec le Québec.

2.8 Actions internationales

2.8.1 Coopération Franco-Québécoise

Un nouveau programme a été retenu avec un échange 2023 prévoyant un renforcement du partenariat plus global sur les enjeux de l'insularité. La délégation des îles du Ponant qui visitera la municipalité des îles de la Madeleine en plus des généralités aura des échanges sur sur les enjeux de l'insularité :

- Le tourisme durable
- Les échanges de jeunes saisonniers, ce projet a été élaboré lors de l'accueil de la délégation des îles de la Madeleine en septembre dernier.

D BREDIN : cette année, la délégation sera composée de : E. Tonnerre, O. Carré et G. Pierre pour la politique touristique du Morbihan qui se déplaceront aux îles de la Madeleine, pilotés par Charlotte Courant.

P LE BERIGOT : C'est bien que les représentants des conseils départementaux puissent s'y rendre.

G PIERRE : Vice-président du Conseil départemental du Morbihan et président de Morbihan Tourisme, je remercie le Président pour cette sollicitation.

2.8.2 Réseau ESIN

L'un des délégués désignés par l'AIP a pu participer en Visioconférence, malheureusement la date de l'AG qui a lieu sur Bere island en Irlande ne lui permet pas d'y participer fin septembre 2023.

Ronan JUHEL ; J'ai pu suivre quelques réunions malgré la barrière de la langue. Je ne pourrai être présent à l'AG en fin de semaine, mais c'est un lien à garder.
Par exemple, lors de notre déplacement en Suède, les traversées en Ferry étaient gratuites.

2.8.3 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM commission des îles
Suite au changement de secrétaire exécutif, les contacts sont devenus plus compliqués. La transmission des travaux de la commission des îles se fait maintenant par le secrétariat administratif, si bien que les mails de la commission sont passés inaperçus et, la nouvelle secrétaire exécutive réside maintenant en Espagne. Il serait nécessaire de renouer les contacts.

2.9 Activités veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales

Observation - veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires

La majorité des travaux conduits en 2023 ont concerné les projets de différenciation des îles du Ponant (suite de la Loi 3DS)

Parmi les domaines qui ont en 2023 le plus mobilisé, c'est indéniablement le sujet du logement des résidents permanents.

- Réunion du 15 juin (se référer au compte rendu adressé en août).
- Rencontre avec la commission collectivités locales et décentralisation à Ouessant les 8-9 juin 2023
- Rencontre avec le Président du Sénat le 11 août île de Batz

La parution du décret précisant la liste des communes pouvant instituer une majoration de la taxe sur les résidences secondaires et sur les logements vacants est incontestablement une avancée majeure même si elle est arrivée tardivement.

La réunion d'échange du vendredi matin consacrera un temps spécifique à ce sujet majeur. Le CA doit cependant se prononcer formellement sur la candidature de l'AIP, réunissant nos communes insulaires pour être l'un des 10 territoires pilotes (voir courrier joint à M. Le Ministre C. BECHU).

P LE BERIGOT : Une des premières démarches suite à la rencontre avec Gérard Larcher a été de contacter C. BECHU. Eric Grall l'a rencontré semaine dernière (C. BECHU ne se souvenait pas du courrier). Il découvrait l'idée, mais a trouvé l'idée intéressante.

A HUCHET : On attend une réponse du ministre depuis plusieurs mois promise par le Président de la République (sur autre sujet).

Décision N°3/16 du CA : Mandate à l'unanimité le Président pour conclure tout contrat ou convention relatifs à l'acceptation, le cas échéant, de la candidature des Îles du Ponant comme l'un des 10 territoires pilotes sur le logement en zone touristique.

2.10 Point sur les effectifs, organisation de l'équipe, renforts temporaires

En 2023 de janvier à septembre l'équipe est composée de :

Deux CDI Temps Plein :

- Le Directeur Denis BREDIN jusqu'au 30 09 2023 (tuilage à compter du 15 juin), la perspective de mobiliser Denis BREDIN pour finaliser des dossiers en cours pourra être mise en place suivant des dispositions contractuelles à définir.
- Nouveau Directeur Olivier BRUNNER à compter du 15 juin 2023, fin de contrat le 17 septembre avant le terme de la période d'essai.
- La responsable administrative et financière Marie MALLET

Deux CDI Temps partiel

- La chargée de mission Energie déchets 0,8 ETP Emilie GAUTER
- La chargée de mission Economie Tourisme 0,5 ETP Charlotte COURANT (par ailleurs directrice de SAFIP 0,5 ETP)

CDD

- Une chargée de Missions animation CLS, Lucille COURTAIS, depuis le 15 janvier 2023 à temps plein, son poste a vocation à être transformé en CDI
- Une animatrice médiatrice logistique projet Microfolies (fin de contrat le 31/08/23)
- Un(e) assistant(e) tourisme durable (juillet – décembre 2023), Charlotte JEGO
- Un chargé de mission diagnostic innovation – FREIIA Maxime TURCK depuis le 1^{er} septembre fin du programme 31 12 2025.

Un(e) chargé(e) de mission biodiversité recrutement en cours – ingénierie prospective, recrutement en cours. (Fin du programme 31 mai 2025).

Nouvelle adresse : Le bureau de l'AIP réuni en date du 31 août 2023 modifié l'adresse du siège.

Conformément à nos statuts :

« **ARTICLE 4 - Siège**

Le siège de l'association est fixé à :

Porte Océane 2 - 17 rue du Danemark - 56400 AURAY

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du bureau soumise à la ratification de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »

Nouvelle Adresse : Les Îles du Ponant – Keneah Sud - 4 bis rue de l'Océan – 56400 PLOUGOUMELLEN

Le bureau du 31/08/2023 a validé ce changement d'adresse qui sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale. Les modalités financières du loyer sont sur une base proche de celles des précédents locaux avec une augmentation de l'ordre de 20% de loyer pour une surface triplée. Des travaux sont cependant à prévoir, à ce jour, le don de matériaux d'isolation et de cloisonnement (isoler le garage de la salle de réunion) est acté dans le cadre du mécénat avec la Fondation Saint Gobain. Le Montant total des travaux est estimé de l'ordre de 30 000 € qui pourront être amortis sur plusieurs exercices.

Fin du contrat d'Olivier BRUNNER

Le bureau réuni en date du 31 août 2023 a décidé de mettre fin au contrat de Monsieur Brunner pendant sa période d'essai. Cette fin de contrat lui a été notifiée le lundi 4 septembre, suivant le délai de prévenance de 15 jours, ce contrat a pris fin le 17 septembre 2023.

Impact sur l'activité de notre association

Denis BREDIN faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2023, celui-ci a proposé au bureau, qui en a validé le principe, d'assurer une forme d'intérim ainsi que le suivi de quelques dossiers sous le statut de cumul emploi retraite intégral. Toutefois, il a précisé qu'il n'assurerait pas un temps plein et que si le suivi des dossiers, notamment interreg FREIIA pourrait aller jusqu'au terme du projet (à temps très partiel) il souhaitait que l'intérim ne se prolonge pas. Il pourra donc bénéficier d'un contrat à durée déterminée pour assurer une forme d'intérim.

Le Bureau a proposé de recontacter les 3 candidats arrivés en positions 2 3 4 aux entretiens du 13 décembre 2022.

P LE BERIGOT : 2 des 3 candidats sont ouverts et prêts à recandidater.

Par ailleurs, une candidature interne spontanée de Charlotte Courant a été reçue début septembre.

O CARRE : Il y a l'aspect du timing, il faut que l'on discute du temps que l'on se donne.

P LE BERIGOT : Ce sera au nouveau bureau de préciser ce temps.

A HUCHET : ce n'est pas une situation inconfortable : on aurait pu aller trop loin, aujourd'hui on est serin, l'AIP va continuer son chemin et je suis confiante.

R JUHEL : On l'est aussi.

Décision N°4/16 du CA à l'unanimité : Mandate le Président, après avis du Bureau, pour : Mettre en place une organisation de l'équipe permettant d'assurer l'intérim de direction jusqu'à un renouvellement et prendre pour cela toute disposition contractuelle avec les personnels.

Définir les modalités du recrutement à partir de la procédure déjà engagée en 2022, de l'évolution des fonctions de l'équipe existante, ou même du lancement d'une nouvelle procédure...

3- Proposition de préprogramme 2024

3.1 Economie Tourisme

3.1.1 accompagnement des demandes économiques

- Participation SAFIP : Adhésion avec Montant de l'adhésion à définir :

Pour mémoire, 2020 - 10 000 ; 2021 - 7 000€ ; 2022 - 5 000€ ; 2023 - 3 000€.

Décision du CA N°5/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour mettre en place et signer toute convention, contrat, permettant de : Renouveler l'adhésion à SAFIP en 2024, le montant ne pourra dépasser 3 000€.

3.1.2 L'innovation sur les îles. Programme FREIIA suite (fin 31 12 2025)

- **Programme Interreg Mer du Nord et ingénierie prospective Contrat des îles**

Le projet se poursuit en 2024, il pourra entrer dans une phase plus opérationnelle avec la prise de poste de Maxime Turck. La première phase permettra d'établir un diagnostic comparé depuis la fin du programme ID'île de l'UBO notamment au niveau des entreprises sur les îles du Ponant.

3.1.3 Tourisme

- **Univers transversaux Région Bretagne**

Nouvelle convention d'objectif et convention financière feuille de route îles Région Bretagne

Actions 2024 proposées dans le cadre de la « feuille de route îles » de la Région Bretagne.

- Une réflexion nouvelle sur l'état du tourisme durable dans les îles devant proposer de axes d'actions opérationnelles
- Poursuite observation de la fréquentation et de l'acceptabilité
- La parution 2024 du journal des îles du Ponant
- La diffusion et l'animation « passeport des îles »
- Le soutien aux sites d'exception. Avec le plan d'action pour le site Houat – Hœdic, la fin des plans d'actions pour Bréhat.
- Mise en place d'une veille permanente sur le développement du tourisme durable sur les îles
- La réunion annuelle des OT

Décision du CA N°6/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour finaliser la négociation avec le service tourisme de la Région Bretagne sur la feuille de route îles 2023 2026, à signer la convention d'objectif qui en découlera ainsi que la convention d'application financière 2024.

- **Dispositif National Ministère en charge du Tourisme**

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a annoncé cet été un plan de lutte contre les pics de fréquentation. Parmi les dispositions de ce plan, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la surfréquentation, doté de 2 M€, sélectionnera fin 2023 une trentaine de territoires pilotes. Sont finançable : enquêtes, outils de mesure des flux etc.

Proposition d'une candidature collective à l'AMI pour la mise en place d'outils de stratégie et de gestion des flux touristiques.

OC : J'ai déjà candidaté sur invitation du ministère, je suis prêt à la retirer s'il y a candidature collective de l'AIP. Il faut faire attention : s'il a une candidature AIP, il ne faut pas qu'il y ait des candidatures des îles en leur nom propre.

C COURANT : L'AMI n'est pas encore ouvert.

O CARRE : oui mais le ministère nous a demandé de nous positionner.

E GRALL : Du coup est-ce que ça s'imposera à toutes les îles ?

D BREDIN : On proposerait pour toutes les îles mais ça ne s'imposerait pas à toutes, chaque île définirait son projet.

A HUCHET : c'est un affichage aussi.

Décision du CA N°7/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour déposer une candidature collective à l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère en charge du tourisme, notamment pour finaliser un projet de mesure des flux sur les îles ; ainsi que de conclure et signer toute convention ou contrat permettant de mobiliser les moyens de sa mise en œuvre.

3.2 Actions énergie-déchets ressources : accompagner les îles dans les transitions

3.2.1 Suivi de la programmation pluriannuelle de l'énergie

Une nouvelle PPE devait être engagée en 2023, le travail devrait débiter pour une mise en place en 2024.

3.2.2 Convention Morbihan énergie :

Accompagnement des projets photovoltaïques, enquêtes de perception des énergies renouvelables ex projet centrale PV sur usine d'eau à Houat

3.2.3 Volet énergie du CRTE des îles finistériennes

En plus du suivi du CRTE, en 2024, l'action qui reste pilotée par l'AIP : est principalement le programme Rénov'îles, particularité des ZNI avec des financements mobilisables spécifiquement. Renouvellement de la convention et poursuite du programme.

E GAUTER : les termes de la convention ont été écrits, à nous maintenant de négocier et modifier.

D BREDIN : On demanderait la revalorisation du travail de l'AIP.

D PALLUEL : Il faudrait demander à ce que certaines aides soient revalorisées.

Décision du CA N°8/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour finaliser la négociation avec EDF SEI du renouvellement de la convention Rénov'îles et pour signer tout contrat ou convention de renouvellement ou nouvelle convention.

3.2.4 Référent transition énergétique :

Annnonce à l'été 2023, par le nouveau Président de l'ADEME : Sylvain Waserman, de créer 750 référents ADEME au sein des EPCI. Le directeur de l'ADEME régional contacté ne connaît pas à ce jour les modalités mais propose d'examiner avec intérêt une future candidature de l'AIP.

Une nouvelle action pourrait résulter d'une réponse favorable au projet de l'ADEME de mettre en place des référents pour la transition énergétique des îles du Ponant. Suivant l'annonce

de l'ADEME, le niveau technique et le niveau politique sont recherchés. La proposition est de se positionner pour une candidature collective inter-îles comprenant :

Un référent technique. L'expérience depuis plus de 10 ans d'accompagnement de la transition énergétique pourrait permettre de dédier un poste référent technique (en s'appuyant sur l'actuelle chargée de mission énergie déchets)

Un référent politique qui pourrait être proposé parmi les membres du conseil d'administration (maires des îles).

**Décision du CA N°9/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour déposer une candidature collective et mettre en place et signer toute convention ou contrat relatifs à la mise en place d'un référent transition énergétique.
Désigne à l'unanimité en tant que référent politique : M. Eric GRALL, Maire de Batz.**

3.4 Programmes Biodiversité

3.4.1 invasives FEDER

Poursuite du projet Financements FEDER Contrat nature Région Bretagne

- Mise en place des actions de sensibilisation changement climatique et invasions biologiques sur toutes les îles bretonnes.
- Actions invasives
 - Poursuite Chats errants à Bréhat
 - Régulation lapins de garenne à Sein
 - Lancement dératisation Houat automne 2024
 - Préparation dératisation Batz pour 2025

3.4.2 Extension dératisation île d'Aix

En fonction de l'obtention des financements Fondation Crédit Mutuel Alliance fédérale, réponse attendue première quinzaine d'octobre.

Décision du CA N°10/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour signer tout contrat ou convention relatifs à un financement Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour réaliser la dératisation de l'île d'Aix et le cas échéant, solliciter des financements complémentaires.

3.4.3 Veille sur appel à projets biodiversité eux déchets et ressources.

La veille sur les appels à projet permet d'identifier les possibilités de financement. Ex : zones humide, espèces invasives etc...

3.5 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements du Finistère, des côtes d’Armor - îles du Ponant

Une part importante de l’activité de l’équipe restera dédiée à l’accompagnement des porteurs de projets pour :

- La finalisation des fiches projets
- Le lien avec les financeurs pour les dossiers de subventions.

2024 sera l’année d’application de la clause de revoyure avec, suivant un premier bilan et une analyse des projets identifiés une possibilité d’amendement de fiches projets voire de rééquilibrage financier entre les 4 axes du contrat.

Ingénierie prospective

Lors des échanges du début d’été avec plusieurs maires des îles, le sujet de la place de la voiture et de la mobilité douce sur les îles a été évoquée.

L’idée déjà évoquée de proposer dans le cadre de l’ingénierie prospective du contrat Etat Région, une étude sur ce sujet est proposée avec 3 axes :

- Un état des lieux des problématiques liées à l’automobile
- Une étude des possibilités juridiques de régulation existants (textes, projet de sécurisation des décrets municipaux, évolution législatives et amendements à proposer ...)
- Une recherche des solutions innovantes testées avec une analyse des forces et faiblesses de ces solutions au regard de la situation et faisabilité sur les îles du Ponant. (un premier chiffrage estimé à 40-45 000 € (taux de financement 80%) avec recherche de prestataires potentiels est en cours.)

E GRALL : pourrait-on imaginer avoir un système d’autopartage sur le continent avec des solutions vertueuses ?

M CHARUAU : c’est une expérimentation que nous avons lancé à Yeu, et qui démarre avec le département : ce sont des voitures en partage qui sont stationnées à Fromentine. On pourrait communiquer.

D BREDIN : Nous avons eu un contact avec votre prestataire que l’on va consulter.

P LE FUR : Normalement, la Région nous a promis l’autopartage à Quiberon.

E GRALL : on a la problématique de la transition écologique, comment on peut optimiser et rendre plus vertueux nos déplacements.

C CHARUAU : Les deux sujets sont liés, comme les islais sont obligés de prendre leur voiture, si on favorise l’autopartage, on a moins de voitures sur les bateaux. Il y aussi beaucoup d’islais qui ont une voiture sur l’île et une sur le continent.

P LE BERIGOT : lors de notre rencontre cet été avec G Larcher, il nous a suggéré de prendre contact avec l’un de vos sénateurs : M. Didier MANDELLI, sénateur de Vendée, spécialiste de la Loi LOM, Vice-président de la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable, membre de la délégation sénatoriale des entreprises.

Le Pdt a chargé le cabinet d’avancer sur le sujet.

D BREDIN : je note de préciser explicitement l’aspect de la mobilité vertueuse sur les îles et sur le continent.

P LE BERIGOT : On avait mis en avant dans cette conversation les problèmes que nous avons échangé lors de notre rencontre le 15 juin à propos du stationnement sur le continent des véhicules des îliens.

G LE MENAC'H : il y a aussi le transport collectif, on pousse pour qu'il y ait plus de transport collectif sur l'île.

P LE BERIGOT : on a le problème sur les îles du Golfe du Morbihan, on a beau savoir que le transport est une compétence régaliennne de l'agglomération, ne n'est pas pour cela qu'ils seront capables de mettre en œuvre les moyens pour traduire cela. C'est pour cela qu'il faut que nous ayons cette réflexion globale que nous transformions en exigence vis-à-vis de nos interlocuteurs.

G LE MENAC'H : A Groix, un service de transport collectif à la demande a été mis en place à l'arrivée des bateaux, pour les retours, il est possible de téléphoner la veille pour aller au port depuis différents points.

P LE BERIGOT : tout dépend de la taille de l'île, encore faut-il que ce transport puisse circuler.

D PALLUEL : Cette étude devra être réalisée par un cabinet à dominance juriste.

D BREDIN : Il faudrait que le prestataire vienne vous voir pour proposer des solutions puis les retranscrire de manière juridique.

D PALLUEL : par exemple pour les voitures de location, pour le moment on ne peut rien faire pour contrôler.

P LE BERIGOT : C'est l'arrivée des véhicules, pour la majorité des îles, elles sont mono-communales, on a le « droit de » mais dans les faits, on ne peut pas faire le distinguo entre les usagers, si on prend une interdiction, c'est pour tout le monde.

J LOISEAU : J'ai voulu que l'arrivée de chaque nouveau véhicule soit soumise à l'autorisation du maire par un arrêté, j'ai envoyé le projet d'arrêté à la Préfecture qui m'a retoqué tout de suite et en même temps je vois que tu l'as fait.

P DENAUD : j'ai mis en place un taxi et sous condition de ressources pour les personnes âgées une prise en charge par le CCAS.

P LE BERIGOT : je l'ai fait aussi. Quand nous en avons parlé à G LARCHER, il était très clair sur la constitution qui prévoit la liberté de circulation.

P DENAUD : La liberté de circulation, ce n'est pas la liberté de circuler en automobile, ce n'est pas la même chose.

E GRALL : il faut trouver l'angle pour réguler sans être en infraction.

P LE BERIGOT : C'est une des préoccupations que nous partageons tous.

M CHARUAU : comment faire en sorte que l'ensemble des îles en bénéficient ?

D BREDIN : sur l'aspect juridique, c'est universel, c'est pour tout le territoire national.

P LE BERIGOT : Si ça doit être circonscrit, ce le sera sur les îles du Ponant.

D BREDIN : quand on écrit dans le projet : « Une recherche des solutions innovantes testées », cela veut dire que le prestataire viendra vous voir et échanger avec vous et on regarde ce qui se passe à côté.

M CHARUAU : avec l'office du Tourisme, nous bénéficions d'un programme européen sur les mobilités alternatives. Comment faire pour travailler ensemble ?

D BREDIN : Nous on recherche des solutions innovantes, on vient vous voir puisque vous travaillez sur le sujet et nous avons été sollicités par un groupe d'universitaires qui souhaite travailler sur cette thématique, ils ont obtenu une bourse et souhaitent travailler sur les îles. Nous pouvons les contacter pour vous ou vous pouvez les contacter directement. (Living Hub)

D PALLUEL : Nous avons eu une étude il y a plusieurs années.

D BREDIN : oui mais il y a eu la loi LOM depuis. Nous avons le soutien du Sénat. Nos députés nous soutiendront si on leur fait une proposition intelligente.

D PALLUEL : l'angle, c'est quand même les voitures des résidents secondaires.

P LE BERIGOT : l'idée est d'avoir un appui juridique à notre pratique actuelle dont la légalité est discutable.

Décision du CA N° 11/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour finaliser un projet d'étude sur la régulation des circulations automobiles et le développement des solutions alternatives au titre de l'ingénierie prospective du Contrat Etat-Région-départements 22 29 et îles du Ponant.

3.6 Activités Santé sur les îles

• 3.6.1 Contrat local de Santé des îles bretonnes

L'AIP est engagé dans le renouvellement du CLS. Lucille COURTAIS, chargée de mission a pu finaliser le bilan du précédent contrat, il a été présenté en comité de pilotage le 7 juin.

Evolution du contrat chargée de mission CLS, pour débiter la mission de mise en place du CLS, un premier CDD a été conclu avec Mme Lucille COURTAIS, celui-ci arrive à échéance le 15 octobre 2023. Les financements du CLS des îles du Ponant sont annualisés à 80% d'un montant subventionnable de 50 000 €, mais sont prévus pour la durée du CLS 5 ans, soit jusqu'en 2028. Les dispositions légales ne permettent pas de proposer des CDD ou contrats de projets d'une telle durée. Il est donc proposé de conclure un CDI avec Mme COURTAIS.

**Décision du CA N° 12/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour :
Finaliser l'évolution du contrat de travail de Mme Lucille COURTAIS en CDI et en fonction de son rôle de Chargée de mission Contrat local de santé jusqu'en 2027 dans les limites de l'enveloppe budgétaire et des financements ARS octroyés.
Mobiliser les financements au titre de l'année 2024 soit 40 000 € (80% de la dépense estimée à 50 000€)**

• 3.6.2 Convention de partenariat Mutuelle MUTAMI (anciennement SOLIMUT)

En 2024, la convention de partenariat avec MUTAMI sera proposée au renouvellement

D BREDIN : l'intérêt de cette mutuelle est qu'ils ont proposé les contrats de groupes communaux que certaines îles ont choisi et c'est efficace. C'est possible de le mettre en place à l'île d'Yeu.

D PALLUEL : Il n'y a pas beaucoup d'adhérents à Ouessant.

E GRALL : J'ai de bons retours de ceux qui y ont adhéré.

P LE FUR : les tarifs sont bas.

D BREDIN : il n'a pas d'autres conditions que de résider sur la commune.

P LE BERIGOT : J'ai deux personnes qui ont une mutuelle aujourd'hui et qui n'en avait pas depuis des années.

Décision du CA N° 13/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour proposer le renouvellement de la convention de partenariat MUTAMI (anciennement Solimut) et signer une nouvelle convention de partenariat en 2024.

▪ 3.6.3 APSIB : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur les îles pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

3.7 Autres partenariats/actions

3.7.1 Conservatoire du Littoral

2024 est la dernière année du Contrat de coopération avec le Conservatoire du littoral. Durant 2024, un bilan des 3 années du contrat pourra permettre de proposer un renouvellement à l'établissement public.

3.7.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Un suivi de l'accord dont l'application se déroule en 2024 sera sollicité pour cette année. Ensuite, l'AELB doit définir son XIIème programme. Des travaux d'approche seront à effectuer pour envisager un nouvel accord de programmation.

D BREDIN : Nous avons le retour d'Emilie qui a interrogé la population sur leur intérêt pour des bacs récupérateurs d'eau, la grande majorité est intéressée.

E GAUTER : on serait sur environ 1 500 bacs sur les 3 volumes proposés.

M CHARUAU : nous sommes très contents de cette proposition.

D BREDIN : Vous verrez dans les questions diverses qu'on nous propose de nous associer à un projet de sensibilisation à Belle-Île, nous ne sommes plus dans la sensibilisation que nous faisons depuis 2018 ; nous sommes maintenant dans l'action (même si cela ne plaît pas aux vendeurs d'eau).

P LE BERIGOT : C'est quand même dans l'air du temps.

D PALLUEL : les vendeurs d'eau sont conscients des risques de pénurie.

D BREDIN : on a eu des remarques, des freins.

D PALLUEL : après il y a la question de l'assainissement. Il existe maintenant des compteurs.

D BREDIN : là il n'y a pas de problème, c'est le système simple raccordé à la gouttière pour arroser le jardin, il n'y a aucun impact sur l'assainissement, ça c'est la prochaine étape dont nous avons parlé avec nos partenaires de la mer du Nord, il est possible qu'il y ait un projet de texte au niveau européen interdisant l'utilisation d'eau potable dans les toilettes.

3.7.3 Festival des insulaires

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques.

P LE BERIGOT : Ce festival est important pour notre association et on organise des débats, il y a aussi des animations pour l'ensemble des populations des îles, il serait intéressant que nous soyons davantage associés à l'invitation de gens de l'extérieur. A titre d'exemple, nous avons voulu inviter l'an dernier Geneviève de l'île aux Coudres (à nos frais), il y a une dimension du festival à laquelle nous devrions participer. Il serait intéressant de faire venir des artistes ou activités culturelles d'autres îles. Il y a quand même à terme un problème de financement du festival, Jean-Benoît en est conscient, la diminution de l'aide régionale lui a été annoncée, nous devons dire ce à quoi nous tenons.

3.8 Actions internationales

3.8.1 Coopération Franco-Québécoise

Le nouveau programme retenu en 2023 se déroule sur deux années. 2024 doit voir la concrétisation du projet d'échange de jeunes saisonniers. Une délégation de Madelinots doit être accueillie dans les îles du Ponant en 2024. Un projet de financement est à déposer avant fin 2023 pour contribuer à cet accueil.

D BREDIN : une aide pourrait également être sollicitée à la Région Bretagne sur le programme international.

P LE BERIGOT : Après avoir reçu l'an dernier à l'occasion du Festival nos amis des îles de la Madeleine, nous avons été reçus à la Région par le Vice-Président et avons pu échanger à propos de ce que nous souhaitions faire, nous avons été très bien accueillis, et c'est un des objectifs de la visite aux îles de la Madeleine cette année : l'échange de jeunes saisonniers. La délégation qui s'y rend en octobre nous fera un retour sur les orientations prises.

Décision du CA N° 14/16 à l'unanimité : Mandate le Président pour, suivant les résultats de la visite d'échange 2023 et les propositions de nos partenaires Madelinots pour déposer une sollicitation financière auprès du consulat de France à Québec, permettant en 2024 d'accueillir une délégation des îles de la Madeleine et contribuer au programme d'échange de jeunes travailleurs saisonniers.

3.8.2 Réseau ESIN :

La participation des délégués désignés par le CA permettra de suivre les travaux d'ESIN. Un projet avec des financements INTERREG est en cours de préparation et pourrait apporter des financements pour faciliter les travaux du réseau.

3.8.3 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM commission des îles

La reprise des échanges avec la commission des îles peut-être un des objectifs à développer en 2024.

D BREDIN : il y a eu très récemment un texte sur le soutien de l'union européenne aux îles mais souvent, c'est pour les régions insulaires, je regarderai à nouveau en détail.

3.9 Activités veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales

Observation - veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires :

Par définition, il est difficile de prédire sur quels sujets la veille orientera les travaux. Le logement restera à coup sûr un sujet majeur. Une observation de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'arrêté majoration de la THRS s propositions pour 2024 sont à préciser.

Il faut s'attendre en fonction des opportunités législatives à pouvoir intervenir sur les sujets identifiés comme prioritaires pour les îles du Ponant (se référer au compte rendu de la réunion du 15 juin 2023).

Un des objectifs de l'AIP pourrait être de renforcer les capacités de veille juridique de l'association.

P LE BERIGOT : c'est un objectif que l'on peut continuer de donner à l'AIP mais que l'on peut avoir chacun d'entre nous en ayant le réflexe de la remonter à l'AIP.

M CHARUAU : j'aimerais insister sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir une aide juridique : on s'aperçoit que dans les décisions que nous devons prendre, il y a un risque juridique, des communes se retrouvent au tribunal. Il faudrait un soutien juridique pour toutes les îles du Ponant. On avance mais on s'aperçoit des risques pris.

D BREDIN : c'est compliqué car selon le sujet, ce n'est pas le même juriste qui peut intervenir. Nous on parle surtout de veille. Après sur des sujets spécifiques, comme sur la mobilité automobile, on peut cibler, mais sur des sujets spécifiques ce n'est pas toujours la même compétence.

M CHARUAU : sur les îles, par rapport aux solutions que l'on va mettre en place, il y en a qui seront des passages nécessaires.

D BREDIN : par exemple, dans ce que proposait M. Maillard le 15 juin : de faire un budget annexe, à priori, ce n'est pas possible. (Percevoir la taxe et la mettre sur un budget annexe).

M CHARUAU : quand on a dit cela, c'était pour faire savoir à quoi servirait ce financement.

P LE BERIGOT : de là à ce que l'association dégage une ressource suffisante pour avoir un expert juridique à temps plein, cela ne sera pas possible, on peut cependant imaginer pouvoir consulter sur des sujets spécifiques.

3.10 Point sur les effectifs, organisation de l'équipe, renforts temporaires

CDI	poste de Direction à Pourvoir	
Chargée de mission	Economie Tourisme	(0.5 ETP en 2023)
Chargée de mission	Energie Déchets développement durable	(0.8 ETP en 2023)
Chargée de mission	Contrat local de Santé	(1 ETP)
Responsable administrative et financière		(1 ETP)

Renforts temporaires et contrats de mission

Chargé de mission innovation	INTERREG FREIIA	1 ETP
Chargé(e) de mission	Biodiversité	1 ETP
Renfort	Tourisme	1/2ETP
Renfort	administration logistique	1/2 ETP
Renfort	conseiller Direction et encadrement FREIIA	0.4 ETP

Autres suivant projets financés en 2024

- Référent transition énergétique
- Veille juridique

4- Premiers éléments de programmation budgétaire 2024

Décision du CA N° 15/16 à l'unanimité : Le projet de budget prévisionnel est adopté.

Le CA autorise le Président à :

Mobiliser les financements pour la réalisation de la fin du programme 2023 et mettre en place le programme d'actions 2024 et signer tout document de demande de financement : contrat convention demande de financement.

Mettre en place les moyens humains et techniques liés aux projets dès acceptation des financeurs.

5- Renouveaulement du CA Election des membres du Bureau

Pour rappel, voici la composition du précédent bureau du 16/09/2021 au 21/09/2023

Conditions statutaires à l'élection des membres du Bureau :

Art 11 conseil d'administration

« La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à 3 ans, chaque année s'entendant de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles. »

Art 14 - Bureau

Alinéa 2 : les membres du bureau sont élus pour une durée de trois années et sont immédiatement rééligibles. Toutefois, la durée de leur mandat ne peut dépasser celle de leurs fonctions de membre du Conseil d'administration.

Les membres du bureau sont élus lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration au cours d'une réunion spéciale du Conseil d'Administration qui se tient après l'assemblée générale ayant procédé au renouvellement des membres sortants ou en tout cas dans les quinze jours qui suivent.

P. LE BERIGOT : il y a 7 candidatures pour 6 postes dont le poste de Président, qui comme vous le savez, je ne souhaite pas reprendre cette fonction, non pas par désintérêt ou désengagement de l'association mais pour des raisons tout à fait personnelles me demandant de « lever le pied ». Nous allons procéder à l'élection du Président, des Vice-Présidents, du trésorier et du secrétaire.

O CARRE : je vous ai fait connaître hier ma candidature au poste de Président, nous avons une chance extraordinaire d'avoir une association telle que celle-ci, d'une part pour sa durée, nous avons fêté les 50 ans de l'association, et les résultats qu'on obtient : le CPER, la reconnaissance dans la loi 3DS de la spécificité des îles, et chaque que je viens à nos réunions, c'est avec plaisir et je sais qu'on va travailler, échanger et repartir avec des idées pour nos communes. C'est pourquoi il est absolument indispensable que cette association continue à travailler comme elle l'a fait par le passé, et je tiens à remercier Philippe Le Berigot pour son action en tant que Président, Denis Palluel qui a également présidé pendant douze ans, et Denis Bredin qui a animé cette association en tant que directeur.

C. CHARUAU : Je me présente à la place de B. NOURY, actuel maire de l'île d'Yeu. Bien évidemment, je me retirerai à son retour que j'espère proche, même si les signes ne sont pas positifs. Je suis d'accord avec tout ce qu'il promet, Bruno m'en a beaucoup parlé. L'AIP est très importante pour nous et nous vous demandons c'est de l'aide par rapport à la Région Pays de Loire, vous avez la chance d'avoir le soutien de la Région Bretagne dans tout ce que vous faites et nous avons une région qui n'est pas du tout maritime. Par exemple : la compétence transport dont les liaisons maritimes, est celle de la Région et j'ai dû expliquer le fonctionnement des marées ... c'est pour cela que j'aimerais être dans le bureau pour représenter les îles du Sud dont l'île d'Aix et que vous pensiez à nous. Vous travaillez avec votre région de manière quotidienne et nous, on rame.

D. PALLUEL : Je trouve important que nous ayons une île non-bretonne au bureau bien que de par la géographie la majorité soient en Bretagne, les îles extra-bretonne sont importantes et font partie intégrante de l'association et nous avons bien conscience qu'un niveau Région c'est plus compliqué.

P. LE BERIGOT : Et que l'ampleur des sujets qui nous sont communs à nous îles bretonnes, ne nous sont pas forcément communs et qu'il peut y avoir un sentiment de décrochage. Pour avoir eu des relations nationales, on sait que la reconnaissance des îles du Ponant nommément est claire, on parlait au Sénat des petites îles métropolitaines qui sont comme nous des communes.

Je suis candidat aussi au bureau par ma volonté de continuer cette action, je souhaite simplement que la fonction de Président soit assurée par quelqu'un d'autre et je remercie Olivier de sa démarche.

Il est procédé à la distribution des bulletins de vote et des enveloppes,
Est proposé Philippe LE BERIGOT pour assurer la fonction de scrutateur et procéder au dépouillement et décompte des voix, fonctions qu'il accepte.

➤ Vote pour le Poste de Président, est candidat :
Olivier CARRE, maire de Bréhat, Il est procédé au vote à bulletin secret et le scrutin est réalisé :
Votants : 20 Exprimés : 20 Blanc : 1
Monsieur Olivier CARRE est élu Président à l'unanimité, sa fonction précédente au Bureau étant trésorier, ce poste est vacant.

➤ Vote pour les 3 postes de vice-présidents : sont candidats : Dominique YVON, maire de Groix, Carole CHARUAU, suppléante du maire de l'île d'Yeu, Annaïck HUCHET, maire de Bangor, Philippe LE FUR, maire de Houat, Il est procédé au vote à bulletin secret le scrutin est réalisé :
Votants : 20 Exprimés : 60 Blanc : 1
Carole CHARUAU : 17 voix
Annaïck HUCHET : 17 voix
Philippe LE FUR : 16 voix
Dominique YVON : 9 voix
Carole CHARUAU, Annaïck HUCHET, et Philippe LE FUR sont élus vice-Présidents.

➤ Vote pour le poste de Trésorier, est candidat : Philippe LE BERIGOT, maire de l'île-aux-Moines, Il est procédé au vote à bulletin secret et le scrutin est réalisé
Votants : 20 Exprimés : 20 Blanc : 0
Philippe LE BERIGOT : 18 voix
Dominique YVON : 1 voix
Eric GRALL : 1 voix
Philippe LE BERIGOT est élu Trésorier.

➤ Vote pour le poste de secrétaire, est candidat : Eric GRALL, maire de l'île de Batz, Il est procédé au vote à bulletin secret :
Le scrutin est réalisé
Votants : 20 Exprimés : 20 Blanc : 0
Eric GRALL : 19 voix
Philippe LE BERIGOT : 1 voix
Eric GRALL est élu Trésorier.

Décision du CA N° 16/16 : Conformément aux conditions statutaires d'élection des membres du bureau sont élus par les 20 votants du CA :
Olivier CARRE élu Président à l'unanimité.
Carole CHARUAU, élue vice-Présidente
Annaïck HUCHET, élue vice-Présidente
Philippe LE FUR, élu vice-Président
Philippe LE BERIGOT, élu trésorier à l'unanimité.
Eric GRALL, élu secrétaire à l'unanimité

6- Questions diverses (voir docs joints)

- *CPIE de Belle-Île - demande de soutien pour sensibilisation aux économies d'eau*

D BREDIN : nous avons une exposition sur l'eau et les citernes que nous pourrions leur prêter dans le cadre de leur campagne de sensibilisation. Notre programme de bac de récupération d'eau me paraît plus pertinente et on leur proposera de s'associer à nous pour communiquer sur cette campagne.

1 : 35

A HUCHET :

- *Patrimoine immatériel des îles bretonnes*

Voir Annexe 8

- *Etude Universitaire mobilité « Living Hubs »*

Voir Annexe 9

- *Solidarité Encouragement du Dévouement et du Bénévolat Proposition de D. ROUSSELOT*

Voir Annexe 10

- *Parcours Flamme olympique*

Fin du CA, le Président clôt la séance à 16h30.

XXXXXXXXXX

Le Président,

Olivier CARRE



Le Trésorier,

Philippe LE BERIGOT

